ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

gare de Paris-Bercy

Question écrite n° 63144

Texte de la question

M. Guillaume Larrivé attire l'attention de M. le secrétaire d'État, auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, chargé des transports, de la mer et de la pêche, sur la nécessité de mieux relier la gare de Paris-Bercy au réseau de métro. Les usagers de cette gare - notamment les personnes qui l'utilisent chaque jour pour aller travailler à Paris alors qu'elles résident dans le département de l'Yonne - aimeraient pouvoir rejoindre le métro directement, par un sous-sol, à l'abri des intempéries. La poursuite de la modernisation de cette gare apparaît nécessaire alors qu'elle accueille un trafic ferroviaire toujours croissant.

Texte de la réponse

Les trains régionaux en provenance d'Auxerre et à destination de Paris arrivent en gare de Bercy lorsqu'ils sont directs mais arrivent en gare de Lyon lorsqu'ils sont omnibus. Cette répartition a été concertée avec la région Bourgogne. Dans ce contexte, l'optimisation de l'accessibilité du réseau de métro parisien à partir de la gare de Bercy, qui est desservie par les lignes 6 et 14 de métro, est une attente forte des voyageurs. Ces dernières années, des mesures ont été prises pour favoriser l'interconnexion entre la gare et les lignes 6 et 14 de métro. La signalétique a été repensée avec la mairie de Paris afin de faciliter la circulation des voyageurs. Par ailleurs, une navette gratuite, gérée par la SNCF, a également été mise en place entre la gare de Bercy et la gare de Lyon. Facteurs d'une amélioration de l'accessibilité au métro, les aménagements envisagés sous l'autorité du Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF) dans le cadre de l'augmentation de la capacité de la ligne 14, prévoient la création d'un nouvel accès à cette ligne rue de Bercy, à proximité de la gare. Son décalage vers la rue Corbineau au plus près de la gare ferroviaire de Bercy a été décidé. La région Île-de-France et l'État participent à hauteur de 5,9 M€ (CE2012) à cette opération. Les travaux de génie civil ont démarré au premier trimestre 2015 et devraient être achevés mi-2017. Toujours sous le pilotage du STIF qui assure la coordination d'ensemble et pour faciliter le cheminement entre la gare et ce nouvel accès de métro, la mairie de Paris et la SNCF travaillent ensemble. Ainsi, la mairie de Paris envisage l'élargissement du trottoir de la rue Corbineau et une éventuelle mise à sens unique de la rue, sous réserve d'une approbation du conseil municipal. SNCF Mobilités propose de son côté d'aménager le parvis de la gare et de réaliser un escalier mécanique conduisant vers le nouvel accès à la ligne 14, pour un coût de 2,8 M€ sur fonds propres. Elle a engagé les négociations pour l'acquisition des terrains nécessaires à ces aménagements.

Données clés

Auteur : M. Guillaume Larrivé
Circonscription : Yonne (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 63144
Rubrique : Transports ferroviaires
Ministère interrogé : Transports, mer et pêche
Ministère attributaire : Transports, mer et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 19 août 2014, page 6943
Réponse publiée au JO le : 1er décembre 2015, page 9731